

COMITE SYNDICAL N°39

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 7 novembre 2025 s'est réuni le 14 novembre 2025 à 8h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

La séance est ouverte à 8h30

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation : 7 novembre 2025

Nombre de membres présents : 30

Secrétaire de séance : Romain Cottey

Nombre de votants : 29

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES		X	
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE POUVOIR A M. AGATY		X		QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	DANNACHER MICHELE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	BIGOT AGNES	X			MARMIER NOELLE	X		
	SAJUAN CATHERINE POUVOIR A M. FERRE		X		FILET MARIE-CLAUDE		X	
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE			X
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			PARNAUD GILBERT		X	
	BODILLARD MARIE-CLAUDE	X			DUBOST MICHEL	X		
	GOYON MARIE-ANGELIQUE		X		JAMBON MICHEL	X		
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL			X
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE	X		
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
	RABUEL CLAUDE	X			LAURENT MICHELE		X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN			X	BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE	X			RIBOLLET ROGER		X	
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE	X			ATTENTE SUPPLEANT			
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE		X		FONTAN CORINE			X
	BEGUET CHRISTIAN			X	DOUCET-BON BRUNO			X
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY	X			BEAUDET NATHALIE			X
	FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X	

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Romain Cottey est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU N° 38 DU COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal du dernier Comité Syndical est approuvé à l'unanimité.

3. POINT SUR L'ACTIVITE A FIN SEPTEMBRE

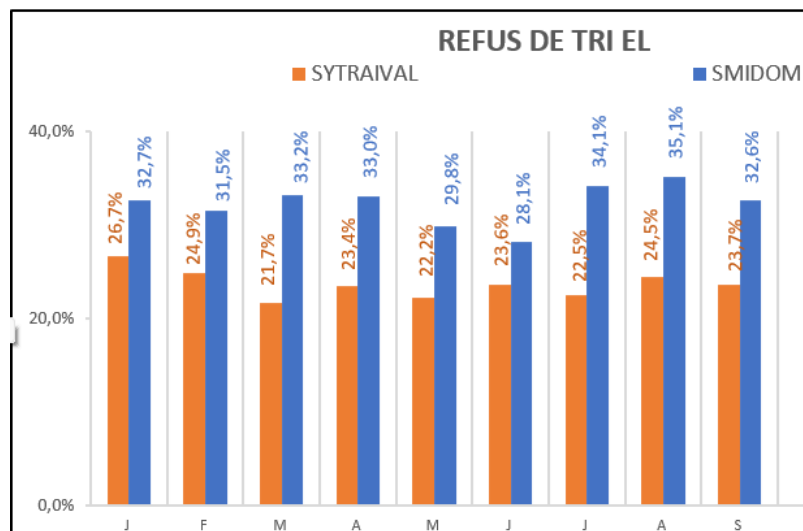
Les tendances des tonnages 2025 sont exposées et comparées à l'année 2024.

à fin oct	Tonnes	écart/2024
OMR	3 520	-7%
Emballages	1 438	5%
à fin sept	Tonnes	écart/2024
Verre	1 477	3%
Papier	406	-9%

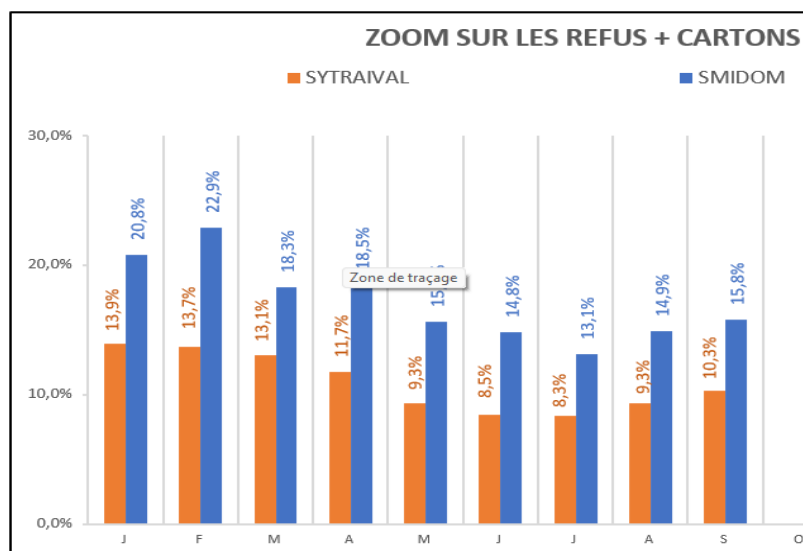
M. Ferré indique qu'il y a hausse des tonnages sur le flux emballage et flux verre. On note toutefois une baisse du flux papier.

Les refus de tri sont toujours importants. Dans ce contexte ; les actions de communication auprès des communes sont poursuivies et le contrat Lixo sera reconduit sur l'année 2026 afin de permettre une analyse des colonnes polluées et leurs repositionnements si besoin.

REFUS DE TRI EMBALLAGES DE JANVIER A SEPTEMBRE 2025 :

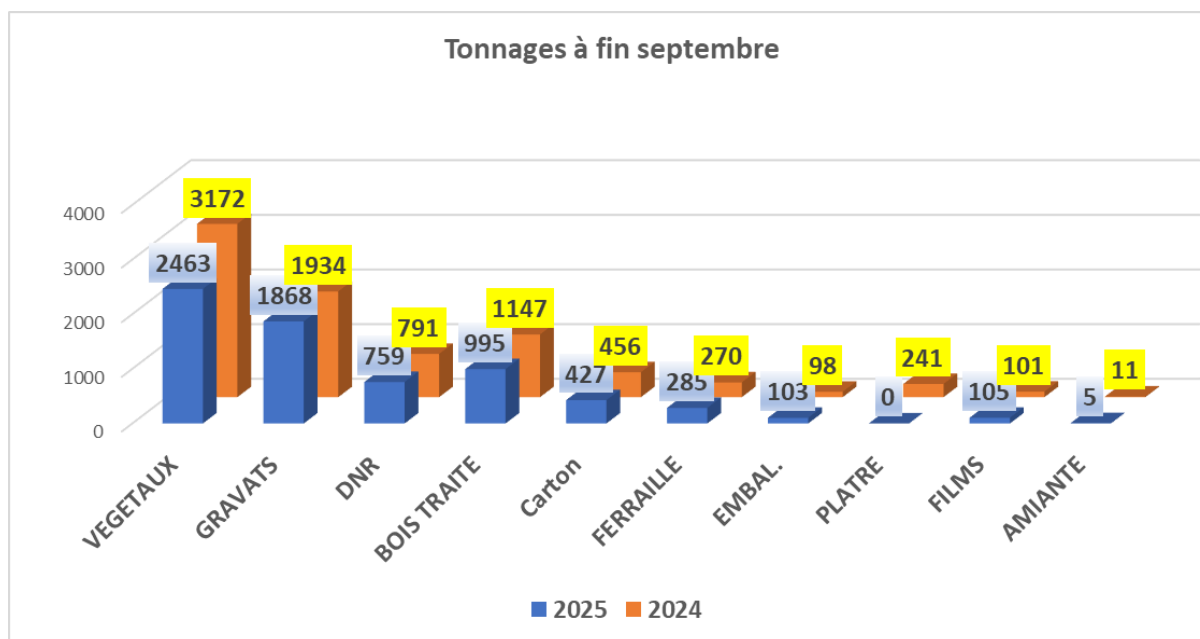


REFUS DE TRI PAPIER DE JANVIER A SEPTEMBRE :



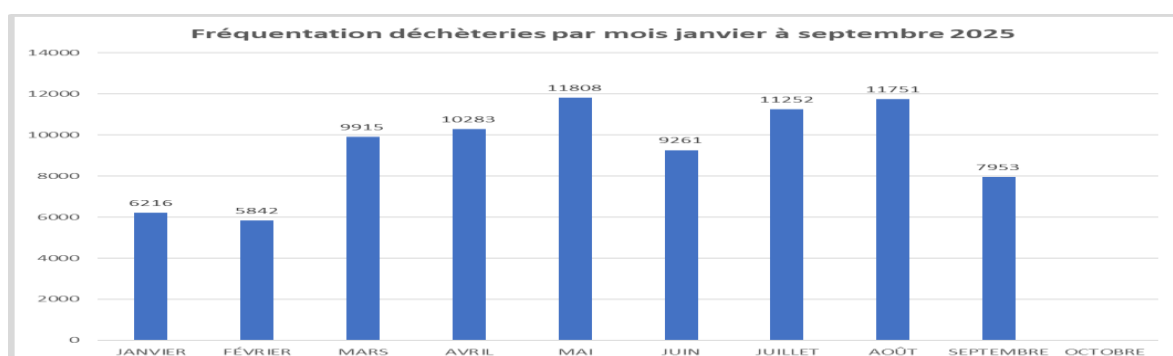
Le Smidom espère également que la mise en place des colonnes cartons limitera les erreurs de tri, notamment dans le flux papier.

Concernant les tonnages en déchèteries : Une baisse de l'ordre de 12% est constatée tous flux confondus :



1. ANALYSE DE LA FREQUENTATION EN DECHETERIE 2025

M. Ferré expose les éléments sur la fréquentation des déchèteries du Smidom sur l'année 2025. On constate que plus de 50% des usagers effectuent entre 1 et 5 passages.



Situation au 27 oct	
passages	% usagers
1 à 5	56%
6 à 10	27%
11 à 15	11%
16 à 20	4%
21 à 25	1%
plus de 26	1%

Plusieurs élus demandent comment s'effectuent le décompte des passages. Monsieur Ferré indique qu'il y a 20 minutes entre chaque décompte, ce qui permet aux usagers de faire plusieurs tours sur la déchèterie en cas de besoin.

2. DELIBERATION SUR LES ABRIS BACS BIO DECHETS ET LEURS MODALITES DE FACTURATION SUR 2026

M. Ferré fait un rappel sur le dispositif des abris bacs bio déchets mis en place à Montmerle.

Les modalités de tarifications validées en décembre 2023 ne permettent pas un fonctionnement optimal. En effet, les territoires voisins proposent le même service mais ne facturent pas leurs usagers. En effet, 1832 kg ont été collectés pour le moment, ce qui représente environ 42 kg/semaine.

Le Président propose donc que les 24 premiers dépôts soient gratuits afin d'inciter les usagers à l'utilisation du dispositif. Les autres dépôts resteront facturés à 0.50€ par dépôt. Une évaluation du dispositif sera faite dans un an.

Le Comité Syndical par 28 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer la convention.

3. DELIBERATION INSTAURANT LE TELETRAVAIL

M. Ferré indique que plusieurs documents nécessitent d'être mis en conformité au sein du Smidom.

Aucune délibération n'avait pour le moment été mise en place concernant le télétravail.

Le Smidom propose la possibilité pour les agents dont les missions le permettent de télétravailler un jour par semaine. Du matériel peut être mis à disposition de l'agent. Aucune indemnité ne sera versée.

Plusieurs élus demandent combien de personnes sont concernées par le dispositif : Cela représente l'ensemble du personnel administratif hors mission d'accueil, bien évidemment. Un jour commun non télétravaillé est prévu afin de prévoir une transversalité entre les équipes.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'instauration du télétravail au sein de la collectivité,

APPROUVE les critères et modalités d'exercice du télétravail tels qu'énoncés par le Président.

4. DELIBERATION ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. Ferré indique que le Smidom a mis à jour son règlement intérieur, validé en CST (Comité Social Territorial) lors de la session du 12 septembre.

Le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). C'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations. La réglementation ne fixe pas de cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante d'organiser et de se prononcer sur les règles de fonctionnement et de discipline intérieure, les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles, les règles relatives à l'hygiène et la sécurité. Le document est joint à la présente convocation.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

ADOpte les dispositions du règlement intérieur.

5. DELIBERATION VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur Le Président du Smidom rappelle à l'assemblée délibérante que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Un élu demande si le document unique avait déjà été mis en place ou non au sein du Smidom.

Le Document Unique a déjà été mis en place en 2021 par un bureau d'étude, cependant il n'était détaillé par typologie de poste et les préconisations n'ont de ce ne fait jamais été mises en œuvre.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.

6. DELIBERATION EXXTINCTION DE CREANCES

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances concernant un usager, pour un montant total de 104.55€

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les extinctions de dettes.

7. DELIBERATION ORGANISANT LA RECONDUCTION DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES

La convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité signée avec le préfet de l'Ain le 03/10/2022 est arrivée à échéance le 03.10.2025.

Le syndicat souhaite reconduire la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture. Ladite convention est prolongée pour une année et sera ensuite reconduite tacitement d'année en année.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la convention mise en place.

8. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN CDD POUR REMPLACEMENT

M. Ferré indique que l'effectif du Smidom est vieillissant.

En effet, plusieurs arrêts de travail consécutifs ont pénalisé le Smidom ces derniers mois. Afin de pallier l'absence d'un agent en maladie professionnelle, un agent sera recruté pour un contrat à durée déterminée de 6 mois dans un premier temps. Ce contrat sera reconductible.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à procéder au recrutement.

9. DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN CDD POUR REMPLACEMENT

Dans le cadre de la reprise en régie du verre et du papier, un cdd de quelques semaines est envisagé sur la période de décembre pour effectuer un essai avec un candidat au poste de grutier, le contrat sera reconductible en CDD ou en CDI selon le profil du candidat si l'essai est concluant.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à procéder au recrutement.

10. DELIBERATIONS AUTORISANT LE PRESIDENT A SIGNER UN CONTRAT D'ASSISTANCE AVEC LA SOCIETE ESPELIA POUR UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET STRATEGIE D'EVOLUTION VIS-A-VIS D'ORGANOM

M. Ferré rappelle le contexte: Organom, dont dépendent 6 communes du SMIDOM, a voté la récupération des flux suivants au 1er janvier 2027 :

Pour la collecte sélective : Papier, verre, emballage

En déchèterie : DNR, Déchets verts et inertes

Ceci s'appliquerait pour les 6 communes l'ex-Com Com de Bord de Veyle dont la gestion des déchets est complètement intégrée au SMIDOM.

M. Ferré indique que les différentes évolutions demandées par Organom impacteront directement le SMIDOM techniquement et financièrement.

Espelia est un cabinet conseil spécialisé dans le domaine public et particulièrement dans les déchets. L'accompagnement demandé par la collectivité a pour but de trouver un moyen de déroger à l'obligation de traitement de ces nouveaux flux pour ne pas compliquer et désorganiser le mode de fonctionnement actuel du Smidom.

Le Smidom représente 700 tonnes sur 50 000 tonnes récupérés par Organom.

Le deuxième objectif de cet accompagnement est de voir comment diminuer les coûts facturés par Organom.

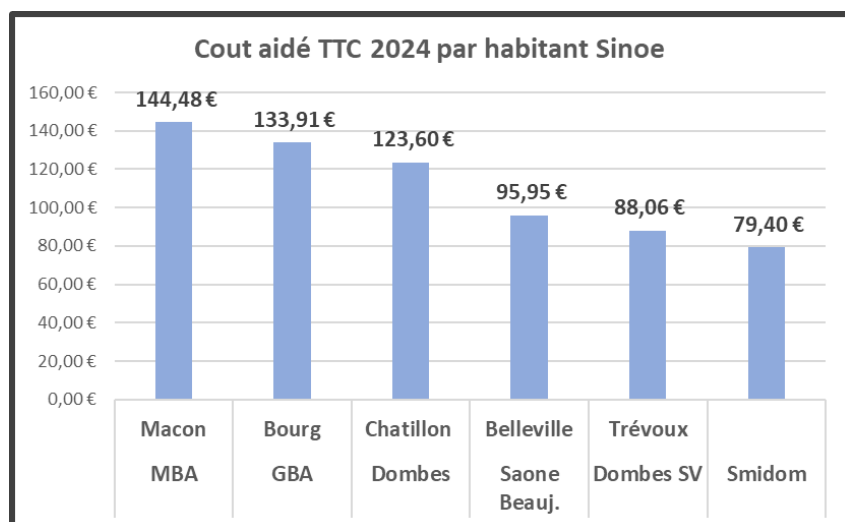
M. Ferré indique que la politique menée par Organom sur les déchets ne va pas dans le même sens que celle du SMIDOM, qui est de réduire au maximum les OMR pour contenir les coûts pour les usagers et contribuer ainsi à l'amélioration de notre environnement.

M. Dupuit indique qu'une présentation différente des éléments aurait été souhaitable.

L'évolution de la TGAP en forte augmentation et les coûts associés à l'interdiction d'enfouir pénalisent les centres de traitements qui n'ont d'autre choix que de rechercher des solutions nouvelles.

Les Statuts d'Organom ont été revus avec la Préfecture. Cela pose question à l'ensemble des délégués.

M. Ferré précise qu'Organom fait de nouveaux investissements qui vont être répercutés sur nos usagers. Les débats sur les pouvoirs d'achats, démontrent que les coûts doivent être maîtrisés pour la population. Ce qui est le cas à présent pour le Smidom, comme le démontre le coût aidé par habitant par rapport aux territoires voisins.



M. Viot rappelle qu'un même territoire ne peut légalement disposer de deux centres de traitement, cela est un argument supplémentaire de se questionner sur les évolutions à venir avec le centre de traitement Organom. L'intérêt de sortir d'Organom est financier et cela serait bénéfique pour l'ensemble du territoire.

M. Agaty indique qu'un échange est nécessaire avec l'ensemble des parties pour avoir des discussions constructives

M. Ameil poursuit la discussion et rappelle qu'il y a deux logiques contradictoires et qu'il est judicieux d'avoir recours à un assistant pour sortir de l'impasse.

M. Viot indique que l'intérêt est d'avoir un accompagnement et de ne pas reconduire pour le moment la convention.

Le Comité Syndical par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer un contrat d'assistance.

11.POINT SUR LES INVESTISSEMENTS

La liste des emplacements concernant le premier déploiement des colonnes cartons est exposée.
Après réflexion des élus, la colonne initialement prévue à Vonnas sera reportée sur la commune de Biziat.

Colonnes cartons (première mise en place)	
Communes	PAV
Montmerle	marché
Vonnas	gare
St Didier	Pkg Berlioz
Mézériat	gare
Grièges	salle des fêtes
St Cyr	Rte de la Croix
Thoissey	HLm Obourg
Pont de Veyle	La Verchère Jouvancy
St Etienne	salle des fêtes
Francheleins	salle des fêtes
Guéreins	stade
Laiz	Ecole
Messimy	place église
Chaleins	route de Messimy
Montceaux	madone
Crottet	dagaillers village

M. Ferré fait un point sur les investissements 2025.

Investissements 2025		Budget	Réalisé/engagé
Déchèteries	Travaux déchèterie St Etienne	150 000 €	123 127 €
	Divers	15 000 €	34 657 €
	S/T Déchèteries	165 000 €	157 784 €
Collecte sélective	Habillage colonnes pour personnalisation et lutte anti refus	30 000 €	0 €
	Colonnes de tri	30 000 €	26 426 €
	Cameras Vizzia	65 000 €	64 800 €
	Colonnes cartons	60 000 €	45 400 €
	S/T Collecte sélective	185 000 €	136 626 €
Collecte OMR	BOM 26 T GO	280 000 €	284 000 €
	Autres Colonnes enterrées	104 000 €	0 €
	Colonnes aériennes à contrôle accès	54 000 €	47 640 €
	Bornes en AV de collecte bio déchets	15 000 €	0 €
	Stickering nouvelles BOM	10 000 €	0 €
	S/T Collecte OMR	463 000 €	331 640 €
Siège Smidom	Matériel Informatique	2 000 €	9 140 €
	Réaménagement locaux	3 000 €	960 €
	Modifications accueil	30 000 €	9 795 €
	PLPDMA	30 000 €	0 €
	S/T Siège	65 000 €	19 895 €
Total nouveaux investissements		878 000 €	645 945 €
RAR 2024		42 074 €	16 768 €
Total		920 074 €	662 713 €

Les Restes à réalisés 2025 comprennent la Benne à ordure ménagère passé lors du récent marché public qui détient un délai de livraison de l'ordre de 10 à 12 mois.

Plusieurs projets sont déjà prévus sur 2026 :

- La construction d'un local gardien sur la déchèterie de Francheleins
- L'acquisition de colonnes aériennes et enterrées d'ordures ménagères
- L'acquisition de colonnes cartons pour équiper le reste du territoire

12. OPERATION COLLECTE DE JOUET NOVEMBRE 2025

L'opération « collecte de jouet » initiée par le Sytraival est en cours sur les communes de Vonnas, Mézériat, St-Cyr-sur-Menthon et Pont-de-Veyle.

Cette opération a pour but de collecter des jouets en lien avec les recycleries Emmaüs et Ecosystem

Où vont les jouets :

Tous les dons sont destinés aux enfants défavorisés. Ils seront donnés à Emmaüs ou une association locale qui trie, nettoie ou remet en état les jouets, si nécessaire. Les jouets collectés seront soit revendus à prix solidaires dans leurs boutiques, soit donnés à des familles en difficulté.

Les jouets électriques et électroniques qui ne peuvent pas être réutilisés, sont confiés à Ecosystem pour être recyclés. (Ecosystem est agréé par les Pouvoirs publics pour collecter, dépolluer et recycler les appareils électriques et électroniques usagés. Il œuvre également à l'allongement de leur durée de vie en soutenant la réparation et le réemploi).

Les autres jouets non électriques et électroniques, sont recyclés par Ecomaison agréé par les Pouvoirs publics pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison, dont les jeux et les jouets.

13. RETOUR SUR LES ANIMATIONS ET LA FREQUENTATION DE LA FETE DU SOL VIVANT

Audrey, chargée de prévention des déchets, énumère sur les animations de la fête du sol vivant qui se sont tenues du 11 au 26 octobre 2025.

Fête du sol vivant (oct 2025)	
Animations	fréquentation
Troc aux plantes	10
DCR 01	16
Jardin Particulier Thoissey	90 enfants
Broyage déchèterie (St Etienne et Francheleins)	20
Distribution compost (Messimy, Vonnas)	31
Jardins Mycelia St Didier	17

Plusieurs animations peuvent être reconduites à la demande des communes.

14. QUESTIONS DIVERSES

L'opération broyage des sapins au sein des communes qui se tiendra du 26 décembre au 12 janvier est encore ouverte à l'inscription. Merci de prendre contact avec Audrey pour toute demande.

La collectivité a effectué un test avec une Evoluovac afin de vérifier les possibilités et la technicité concernant la reprise en régie du verre et du papier au sein de notre territoire.

Novembre 2025

Bureau n° 39 le vendredi 28 novembre

Décembre 2025

Comité n° 40 le vendredi 12 décembre

LE PROCHAIN COMITE AURA LIEU LE 12 DECEMBRE 2025

Le secrétaire de séance
Romain Cottey

Le Président
Paul Ferré

